



La Regrippière

DEL- 2025 - 0002

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 16

OBJET :
**CONSTRUCTION
D'UNE
PÉRISCOLAIRE
AVENANT MARCHÉ
ADAPTÉ**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 16 janvier
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 9/01/2025

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F., Mme BARON A, M CARETTE C., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V.,

POUVOIRS : M DUGUÉ V. a donné pouvoir à Mme BARON A.

SECRETAIRE : Mme LAMBERT B.

En séance du 1^{er} décembre 2022 et du 19 janvier 2023, le conseil municipal a validé le marché adapté pour la construction de la périscolaire pour un montant de 1 520 345,91 € HT.

En séance du 9 mai 2023, le conseil municipal a accepté des avenants pour un coût de 1 518.43 €.

En séance du 8 juin 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 7 765.50 €.

En séance du 6 juillet 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 490.57 €.

En séance du 10 octobre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 87.62 €.

En séance du 9 novembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 6 041.19 €.

En séance du 14 décembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de - 2 867.29 €.

En séance du 18 janvier 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 2 140.82 €.

En séance du 22 février 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de -39 481.16 €.

En séance du 28 mars 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 11 712.50 €.

En séance du 20 juin 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 4 617.19 €.

En séance du 4 juillet 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 6 323.34€.

En séance du 12 septembre 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 5 004.77€.

En séance du 17 octobre 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de - 2 266.04 €.

En séance du 17 octobre 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de - 2 266.04 €.

Il y a des travaux en plus pour la périscolaire :

LOT CORPS D'ÉTAT	N°	-	ENTREPRISES	MONTANT HT	AVENANT HT	TOTAL HT
Lot Peinture	12	-	Boulfray	21 156.07	- 2 761.59	18 394.48
TOTAL DES AVENANTS					- 2 761.59	

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2023-14 pour les entreprises citées ci-dessus.

- **AUTORISE** M le Maire à signer et notifier le marché auprès des entreprises citées ci-dessus.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le

20 JAN. 2025

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 21 JAN. 2025

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire,
Pascal EVIN



A handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp of the Municipality of La Regrippière.



A handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp of the Municipality of La Regrippière.